

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Document 1070 – 17/08/2023

Descriptif

Objet	:	ECOLE MERVELET – Construction d'un groupe scolaire, rénovation et réaffectation des villas existantes dans le secteur Mervelet / CH-1209 Genève
Forme de mise en concurrence	:	Appel d'offres
Type de procédure	:	Ouverte
Mandat	:	Ingénieur sanitaire Le montant estimé des travaux donnant droit aux honoraires est d'environ 1'261'500.- CHF HT
Date de publication dans la FAO	:	16 août 2023
Délai de rendu	:	20 septembre 2023, 11h00
Adjudicateur	:	Ville de Genève, Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, Direction du patrimoine bâti, Rue du Stand 25 – 1204 Genève
Organisateur	:	idem
Inscription	:	Aucun émolument ni frais de dossier
Simap	:	No de publication : 1357191 Documents téléchargeables sur Simap
Communauté de soumissionnaires	:	Admise
Sous-traitance	:	Pas admise
Groupe d'évaluation	:	Mme Marta Mato Sabat, Ville de Genève, Adjointe de direction DPBA M. Steve Girard Ville de Genève, Architecte DPBA M. Thierry Viglino Ville de Genève, Ingénieur sanitaire ENE Mme Daphné Karaiskaki Architecte mandataire DKA M. Olivier Zanini, Expert externe, Ing. en installations sanitaires Zanini-Baechli & Associés SA Suppléants M. Philippe Meylan, Directeur DPBA Mme Marie-Line Fortis, Architecte DPBA M. Jean-Marc Santines, Adjoint de direction ENE Mme Bianca Gioada, Architecte DKA M. Wellington Alvarado,, Ing. en installations sanitaires Zanini-Baechli & Associés SA
Critères d'adjudication	:	1. Compréhension de la problématique 20 % 2. Références du candidat 35 % 3. Organisation du candidat 10 % 4. Qualité économique globale de l'offre 35 % TOTAL 100%
Indemnités	:	Aucune

**Commentaires techniques sur
la base des documents
publiés et des bases légales et
réglementaires applicables
dans le cas d'espèce**

- Qualités de l'appel d'offres** : Appel d'offres correspondant aux documents A1 et B1
- Remarques sur l'appel d'offres** : La pondération du prix sans qu'il soit tenu compte du nombre d'heures est trop élevé, pour mémoire la répartition admissible pour la CCAO est de 20% pour le prix et 10% pour l'analyse des heures proposées par le concurrent.

Avis de la CCAO



Distribution : Aux membres des membres

Ville de Genève, Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité,
Direction du patrimoine bâti, Rue du Stand 25 – 1204 Genève